



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du treize mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles PIARD

Absents ayant donné pouvoir : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART à Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Daniel MAHE à Madame Monique BARRIERE

Absents excusés : Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE, Madame Nathalie JOLLY

Absent : Monsieur Christophe GUIBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Franck COUDRAY

Date de la convocation : 13/03/2024	Nombre de votants	15
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	15
19	Pour	15
Nombre de membres présents	Contre	00
13		
Nombre de procuration		
02		

24.30 - Fixation des tarifs municipaux

La Commission des Finances a examiné, lors de sa réunion du 5 mars 2024, les tarifs municipaux, et les évolutions à y apporter.

Elle a ainsi arrêté les principes suivants :

- Hausse de +2% à compter du 1^{er} septembre 2024, pour les tarifs de restauration scolaire, afin de prendre en compte :
 - o Les prescriptions de la loi Egalim imposant le recours à 50% de produits bio ou de qualité
 - o L'inflation (denrées, fluides)
 - o L'instauration de la redevance spéciale déchets
 - o La dynamique des charges de personnel (GVT, mesures gouvernementales de revalorisation indiciaire)
- Hausse de +3.9% pour la location de la salle de La Tonnelle (la plus demandée), et maintien des tarifs adoptés en 2023 pour les autres salles polyvalentes.

AR Prefecture

017-211702220
Reçu le 28/03/2024

Hausse de +3,9% des tarifs des concessions funéraires, compte tenu des projets d'investissement pour 2024, à savoir :

- o Enherbement du cimetière et création des allées
- o Travaux pour reprise de concessions en état d'abandon suite à l'échéance de la première campagne
- o Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière.
- Création d'un tarif pour l'intervention des agents municipaux (coût des travaux en régie, en cas de substitution à une entreprise ou des tiers défallants), hors enlèvement des déchets et dépôts sauvages, qui font l'objet de la délibération suivante.
- Maintien des tarifs arrêtés par délibération n° 23.27 du 3 avril 2023 pour les autres services :
 - o Location de mobilier (occurrence rare),
 - o Passage des convois exceptionnels par la rampe de contournement,
 - o Photocopies pour les associations,
 - o Redevance d'occupation du domaine public appliquée aux commerçants sédentaires (dite « redevance terrasses », voulue symbolique afin d'encourager et soutenir le commerce local),
 - o Redevance d'occupation du domaine public appliquée aux commerçants non sédentaires, afin de compenser la nouvelle politique en matière de déchets (aucune collecte assurée par la commune, les commerçants sont chargés de l'élimination de leurs déchets depuis le 1^{er} mars 2024).

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 5 mars 2024,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux services municipaux,

Considérant la nécessité de revaloriser les tarifs des services municipaux,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE les tarifs municipaux comme indiqué ci-après :

AR Prefecture

017-211702220-20240326-2430-DE
Reçu le 28/03/2024

TARIFS 2024

Date
d'entrée
en
vigueur

RESTAURANT SCOLAIRE

Repas enfant	3,10
Repas personnel communal	4,50
Repas adulte	5,70
Repas pour les tiers	9,20
Repas seniors (72 ans et +)	4,40

AU
1/09/2024

SIMENON

TARIFS	COMMUNE (hors assos)	ASSOS COMMUNE	HORS COMMUNE
Forfait week-end (du vendredi 17h au lundi 9h)			
	393	gratuit	561
Forfait 1 jour (de 9h à 22h en semaine)			
	281	gratuit	404
Location pour activité lucrative / heure			
	13,00	gratuit	19,00
Montant de la caution de garantie à la réservation, versée pour toute mise à disposition payante			
Quelle que soit la durée de location et le domicile du preneur	1 000,00		

SALLE DU PETIT POUCKET (40 places)

TARIFS	COMMUNE (hors assos)	ASSOS COMMUNE	HORS COMMUNE
Forfait week-end (du vendredi 17h au lundi 9h)			
	101	gratuit	146
Forfait 1 jour (de 9h à 22h en semaine)			
	67	gratuit	107
Location pour activités lucratives / heure			
	7,00	gratuit	13,00
Montant de la caution de garantie à la réservation, versée pour toute mise à disposition payante			
Quelle que soit la durée de location et le domicile du preneur	1 000,00		

AU
1/04/2024

SALLE DES FRENES / SALLE LA MEZZANINE / SALLE ATELIER

TARIFS	ASSOS COMMUNE UNIQUEMENT
Salle	gratuit

SALLE LA YOLE

TARIFS	ASSOS COMMUNE	ASSOS HORS COMMUNE
Location pour activité lucrative / heure		
Salle	gratuit	19,00 €
Montant de la caution de garantie à la réservation, versée pour toute mise à disposition payante		
Quelle que soit la durée de location et le domicile du preneur	1 000,00	

CONCESSION CAVEAU

Concession temporaire (15 ans) 2m ² / 1m ²	84
Concession trentenaire 2 m ² / 1m ²	166
Concession cinquantenaire 2 m ² / 1m ²	241

COLUMBARIUM

Concession temporaire (15 ans)	416
Concession trentenaire	831

ESPACE DE DISPERSION DES CENDRES

Jardin du souvenir	Gratuité
--------------------	----------

AR Prefecture

017-211702220-20240326-2430-DE

Reçu n° 28 / 03 / 2024

MARCHÉ

Droit de place		0,82/ml
Droit de place camion vente		124
Forfait trimestriel 3 ml		34
Forfait trimestriel 4 ml		41
Forfait trimestriel 5 ml		47
Forfait trimestriel 10 ml		91

LOCATION MATERIEL ET MOBILIER

Pour deux jours

Tivoli pliant 3m x 4,5m (tarif associations)		40,00
Tivoli pliant 3m x 3m (tarif associations)		28,00

A la journée

Table		3,00
Banc		2,00

Montant de la caution de garantie versée à la réservation par les associations, les particuliers et tout autre demandeur

Tivolis toutes dimensions, table, banc		2 500,00
--	--	----------

PHOTOCOPIE

Format A4

Noir et blanc		0,10
Couleur		0,20

Format A3

Noir et blanc		0,15
Couleur		0,31

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL APPLIQUEE AUX COMMERCANTS NON SEDENTAIRES (terrasses)

Etalage pour commerces		0,061€ / m2/mois
Terrasse (restaurants, cafés...)		0,061,€/m2/mois

Salle La Tonnelle 2024

TARIFS	COMMUNE (particuliers + entreprises)	ASSOS COMMUNE	HORS COMMUNE (assos / particuliers / entreprises)	
		Toute l'année	01/05 au 30/09	01/10 au 30/04
Location forfait week-end (du vendredi 17h au lundi 8h30)				
Salle + cuisine	594	gratuit	827	

Location 1 journée, selon 2 formules proposées :

- soit de 16h à 12h le lendemain, les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche (y compris fériés)
- soit par tranche de 24h, les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche (y compris fériés), sous réserve de disponibilité de la salle

Salle + cuisine	336	gratuit	478
-----------------	-----	---------	-----

Montant de la caution de garantie à la réservation, versée pour toute mise à disposition payante

Quelle que soit la durée de location et le domicile du preneur		1 000,00
--	--	----------

DUPLICATION CLE SUPPLEMENTAIRE

Associations		20 €/ clé
--------------	--	-----------

PASSAGE CONVOIS EXCEPTIONNELS

400€ / passage / convoi

INTERVENTION DES AGENTS MUNICIPAUX (coût des travaux en régie effectués pour le compte d'entreprises ou autres tiers défallants)

Main d'œuvre + forfait pour frais de structure		35€ bruts chargés / heure / agent + forfait 15€ frais de structure par intervention facturée
---	--	--

AR Prefecture

017-211702220-20240326-2430-DE
Reçu le 28/03/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 27 mars 2024



Le Maire,
Hervé PINEAU

Le Secrétaire,

Franck COUDRAY

AR Prefecture

017-211702220-20240326-2430-DE
Reçu le 28/03/2024

